

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Barnston-Ouest, tenue au centre communautaire, 2081 Chemin de Way's Mills, le 10 janvier 2011, à 19h45 présidée par son honneur madame la Maire Ghislaine Leblond à laquelle assistaient les conseillers:

Madame Marianne Santschi, Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Charles Brus, Monsieur Serge Tremblay,
Madame Carole Blais, Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit:

1) Ouverture de la séance ordinaire du 10 janvier 2011.

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

11 01 001

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du 10 janvier 2011

**Il est proposé par la conseillère Marianne Santschi,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 10 janvier 2011, soit adopté en y ajoutant le point suivant :

6.9 Entente salariale 2011-2012-2013

1.- Ouverture

Prière
Mot de bienvenue du maire

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010.

4.- Première période de questions

5.- Suivi de la dernière assemblée

6.- Correspondance

- 6.1 Résolution – entente relative à la protection contre l'incendie 2011 (municipalité Village de Ayer's Cliff)
- 6.2 Avis de motion avec dépôt du projet de règlement – abrogeant le règlement #213 concernant la rémunération des élus
- 6.3 Résolution approuvant la modification du territoire d'application – fonds de diversification et de développement.
- 6.4 Résolution approuvant l'entente de service portant sur le transport adapté, collectif et interurbain – Acti-Bus de la région de Coaticook
- 6.5 Formations offertes par la FQM – 2011
- 6.6 Demande de subvention – soutien au Musée Colby-Curtis
- 6.7 Demande d'aliénation de terrain à la CPTAQ – Les Produits de la ferme Vanasse (2006) inc.
- 6.8 Demande d'aide financière 2011 – Expo Vallée de la Coaticook
- 6.9 Entente salariale 2011-2012-2013

7.- Rapport des élus.

- 7.1 Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook
- 7.2 Rapport des conseillers

8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie.

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel.

9.- Rapport de la directrice générale.

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale
- 9.3 Autorisation à l'inspecteur en bâtiment à assister au congrès COMBEQ 2011

- 10.- **Trésorerie.**
 - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dép incompressibles et comptes à payer.
- 11.- **Divers.**
- 12.- **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance.**

Adoptée à l'unanimité.

11 01 002 **3) Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010.**

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que les procès-verbaux ci-haut mentionnés, soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

4) 1^{ere} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler

Arrivée de la conseillère Carole Blais, il est 19h55.

11 01 003 **6.1) Résolution – entente relative à la protection contre l'incendie 2011 (municipalité Village de Ayer's Cliff)**

Attendu l'entente présentée par la municipalité du Village de Ayer's Cliff pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;

Attendu que les membres du conseil en ont pris connaissance et désirent obtenir les explications sur la hausse de ladite entente, information qui sera déposée lors de la prochaine séance;

A CES CAUSES,

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

D'accepter ladite entente tel que présentée.

D'autoriser le paiement en date du 1^{er} mars 2011 au montant de 22 402\$.

D'autoriser madame la Maire et la directrice générale à signer tous documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

11 01 004 **6.2) Avis de motion – règlement #219 – fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2011 et les suivants.**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #219 est donné par la conseillère Marianne Santschi, que lors d'une prochaine séance sera présenté pour fin d'adoption. Précédant l'adoption dudit règlement, un avis public sera affiché tel que prévu par la loi.

11 01 005 **6.3) Résolution approuvant la modification du territoire d'application - Fonds de diversification et de développement – territoire d'application**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

ATTENDU que le programme vise à appuyer un plan de diversification et de développement pour les municipalités ;

ATTENDU que le ministère reconnaît maintenant l'ensemble du territoire de la MRC comme admissible ;

ATTENDU que plusieurs municipalités ont adopté ou sont à rédiger leur plan de diversification et de développement, condition essentielle à l'aide financière ;

ATTENDU que le comité régional de diversification a recommandé de demander au ministre de modifier le territoire d'application du Fonds de diversification et de développement, jusqu'ici limité aux municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville afin d'y inclure les municipalités de Compton, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

SUR PROPOSITION du conseiller Serge Tremblay,
APPUYÉE par la conseillère Carole Blais, **IL EST RÉSOLU**,

D'approuver la demande de modifier le territoire d'application du Fonds de diversification et de développement et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011 adressée par la MRC de Coaticook au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, afin d'y inclure les municipalités de Compton, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour leur permettre d'avoir accès au Fonds de diversification et de développement en respectant les conditions d'admissibilité fixées par le ministère ;

De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité.

11 01 006

6.4) Résolution approuvant l'entente de service portant sur le transport adapté, collectif et interurbain – Acti-Bus de la région de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) les municipalités locales ont compétence en matière de transport ;

ATTENDU qu'il est opportun de maintenir le transport collectif, adapté et interurbain dispensé par Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le projet d'entente à intervenir avec Acti-Bus et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller Charles Brus,
APPUYÉE par la conseillère Marianne Santschi, **IL EST RÉSOLU**,

D'approuver l'entente de services portant sur le transport avec Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. ;

D'autoriser madame la Maire et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente au nom de la municipalité ;

De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à Acti-Bus.

Adoptée à l'unanimité.

6.5) Formations offertes par la FQM en 2011

La directrice générale remet aux membres du conseil le document sur la liste desdites formations.

11 01 007

6.6) Demande de subvention – soutien au Musée Colby-Curtis

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande écrite datant du 16 novembre dernier ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Charles Brus,

Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;

Que les membres du conseil acceptent de verser la somme de 100\$ à titre de subvention 2011.

Adoptée à l'unanimité.

11 01 008

6.7) Demande d'aliénation auprès de la CPTAQ – Les Produits de la Ferme Vanasse (2006) Inc.

Attendu la réception d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole dûment complétée par Me Yves Gérin, notaire dans le dossier de « Les Produits de la Ferme Vanasse (2006) inc » en date du 16 décembre dernier;

Attendu que le demandeur est propriétaire de deux (2) fermes, soit la ferme Chemin Fairfax, d'une superficie de 76 hectares dans la municipalité de Stanstead-Est, et la ferme Chemin Vanasse, d'une superficie de 79.7 hectares dans la municipalité de Barnston-Ouest et que ces deux fermes sont contigües;

Attendu que le but de la présente demande est de pouvoir aliéner chacune des deux fermes séparément, formant ainsi deux entités indépendantes;

Attendu que les deux (2) fermes sont suffisamment grandes pour être viables séparément et que le lotissement n'aura aucun impact négatif sur la zone agricole environnante et les opérations de cultures s'y découlant, qu'elles servent actuellement principalement à la culture d'arbres de Noël avec alternance avec des cultures de céréales pour la régénération des sols et que ces cultures continueront en entités séparées;

Attendu la conformité à la réglementation municipale ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Carole Blais,

Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;

Que le conseil municipal appuie la demande déposée par « Les Produits de la Ferme Vanasse (2006) Inc auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

Adoptée à l'unanimité.

6.8) Demande de soutien financier – Exposition Vallée de la Coaticook

Suite à la demande des membres du conseil, la directrice générale s'informera sur la levée de fonds organisée par l'organisme « Vin et fromage » afin de participer à cet événement préférablement. Donc, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

11 01 009

6.9) Résolution approuvant les ententes salariales.

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

Que les membres du conseil approuvent les ententes salariales pour lesdits employés de la municipalité, et ceci pour trois (3) ans, dont 2011, 2012 et 2013, à savoir :

- A) Pour la directrice générale, Manon Bergeron, le salaire brut annuel, ainsi que les conditions suivantes sont modifiées à l'entente précédente, le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2011 :
- | | |
|------|-------------|
| 2011 | 38 505.00\$ |
| 2012 | 39 275.10\$ |
| 2013 | 40 060.60\$ |

Conditions à être modifiées à l'entente précédente:

- 1/5 des semaines de vacances annuelles peut-être monnayée.
- Si plus de 3/5 semaines des vacances annuelles sont prises de façon consécutive, le conseil municipal doit en donner son autorisation au préalable.
- Formation à être suivie et réussie : Gestion du personnel
- Dépôt au conseil des frais de déplacement mensuels avec détails.

Le conseil municipal autorise madame la Maire à signer ledit contrat de travail pour cette période de trois (3) ans.

- B) Pour l'inspecteur en voirie, Claude Lachapelle, le taux horaire, et ceci rétroactif au 1^{er} janvier 2011, prévoit une augmentation fixe de 2% par année, soit pour les années 2011, 2012 et 2013.

De plus, voici les conditions supplémentaires :

- 5 jours de congé de maladie ou d'absence motivée par année, ces heures ne sont ni monnayables, ni transférables à une année subséquente.
- La production d'une cartographie indiquant les travaux de voirie effectués en 2011 et les années subséquentes, et si possible pour les trois (3) années antérieures, afin d'en assurer un suivi.
- La banque de temps accumulé devra être remise à zéro avant le 1^{er} avril de chaque année.
- Pas plus de deux (2) semaines de vacances ne peuvent être prises de façon consécutive.

- C) Pour la secrétaire-trésorière adjointe, Sylvie Dolbec, le taux horaire, rétroactif au 1^{er} janvier 2011, prévoit une augmentation fixe de .50\$ par année, soit pour les années 2011, 2012 et 2013.

De plus, voici les conditions supplémentaires :

- 2 jours de congé de maladie ou d'absence motivée par année, ces heures ne sont ni monnayables, ni transférables à une année subséquente.
- Les heures de travail normales sont de 14 heures par semaine et peuvent augmenter selon les besoins et/ou les absences de la directrice générale.
- Formation à être suivie et réussie, afin d'obtenir un boni supplémentaire en 2013 de .50\$ de l'heure : perfectionnement en

français, gérer le site Web, Publisher.

Adoptée à l'unanimité.

7.1) Rapport des élus

Madame la maire fait part au conseil de ses diverses activités. Le conseiller Jean-Pierre Pelletier dépose son rapport d'activités du mois.

8.1) Rapport de l'inspecteur municipal

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2010

9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2010.

9.2) Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport mensuel de la directrice général sur les frais de déplacement du mois de décembre 2010.

11 01 010

9.3) Autorisation à l'inspecteur en bâtiment à assister au congrès COMBEQ 2011.

**Il est proposé par la conseillère Carole Blais,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu;**

Que les membres du conseil autorisent l'inspecteur en bâtiment et environnement à assister au congrès annuel de la COMBEQ, qui aura lieu à Québec les 7, 8 et 9 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité.

11 01 011

10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés en décembre- #10-12-247	95 545.21\$
B)	Dépenses incompressibles	5 612.64\$
C)	Salaires décembre	6 340.40\$
D-1)	Comptes à payer au 31 décembre 2010	9 156.53\$
D-2)	Comptes à payer au 10 janvier 2011	54 523.02\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C, D-1 et D-2;

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D-1) au montant de 9 156.53\$ et (D-2) au montant de 54 523.02\$, tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

12) 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

13) Levée de la session

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par, le conseiller Charles Brus et il est résolu;**

Que la session soit levée, il est 21h05.

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECC-TRÉSORIÈRE